

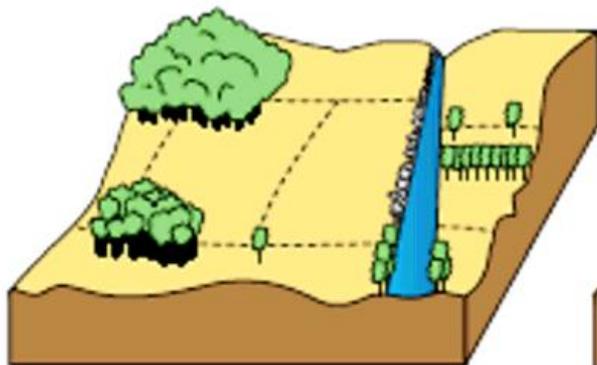


AMENAGER

23 avril 2015

Schéma Régional de Cohérence Écologique

LES CAUSES MAJEURES DE L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ



*La banalisation et simplification
des écosystèmes*



*La consommation et
l'artificialisation des espaces*



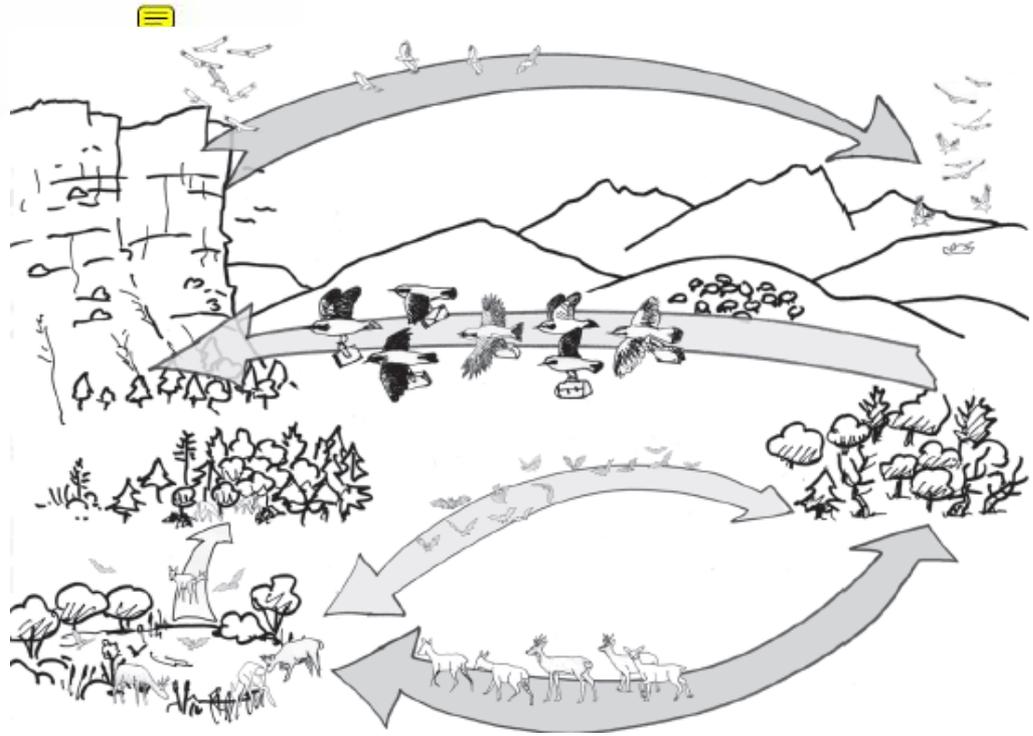
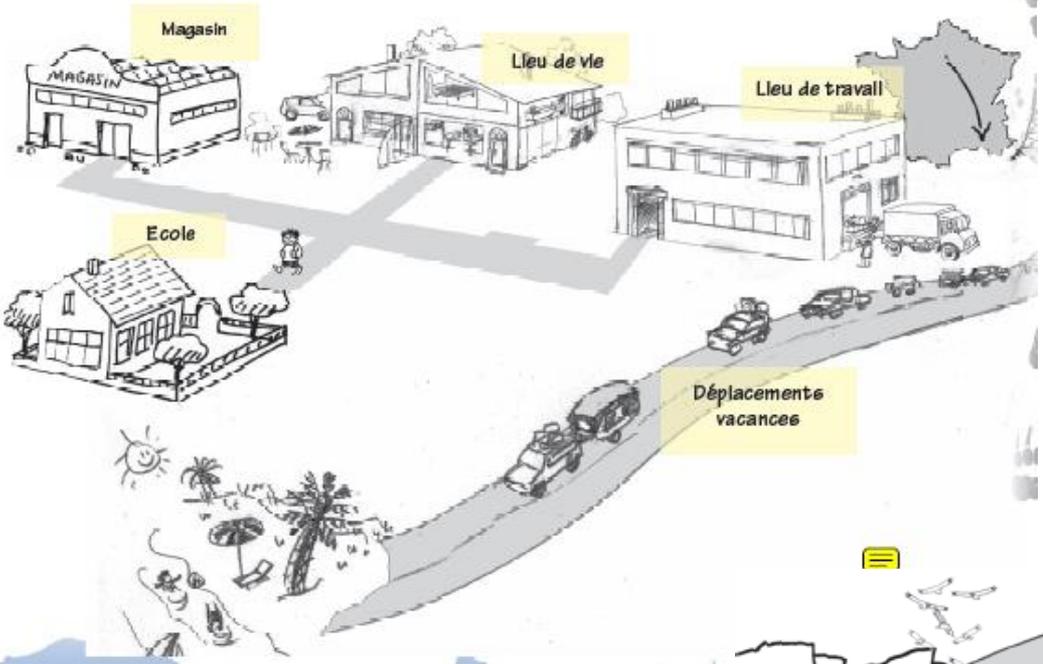
*Le fractionnement et
l'isolation des populations*

• **Les autres causes d'érosion de biodiversité sont :**

- la surexploitation des ressources naturelles
- les espèces invasives
- la pollution de l'eau, de l'air et des sols
- les changements climatiques

Un SRCE pour répondre aux besoins en déplacement des espèces

P
Câ





Pourquoi une Trame Verte et Bleue?

P
CÔ

1. PASSAGES À FAUNE

Aménager des passages à faune (et à flore) au-dessus des autoroutes, des voies ferrées, des canaux mais également des passages à amphibiens sous les axes de circulation.



2. ARBRES EN VILLE

Valoriser la nature en ville en concevant des aménagements urbains qui intègrent des plantes locales et diversifiées : alignements d'arbres, haies, herbes folles aux pieds des arbres...



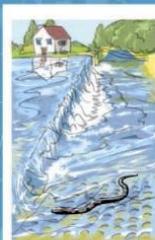
3. OUVERTURES DANS LES CLÔTURES

Dans son jardin ou sur un terrain, prévoir des ouvertures dans les clôtures pour laisser la possibilité à la petite faune (hérissons, crapauds...) de circuler.



4. BOCAGE

Maintenir ou restaurer des haies quand le maillage est dégradé ou inistant ; conserver les vieux arbres creux qui abritent de nombreuses espèces...



5. EFFACEMENT D'OBSTACLES OU PASSES À POISSON

Engager l'effacement des obstacles sur les cours d'eau ou construire une passe à poisson si la suppression est impossible.



6. PAS JAPONAIS

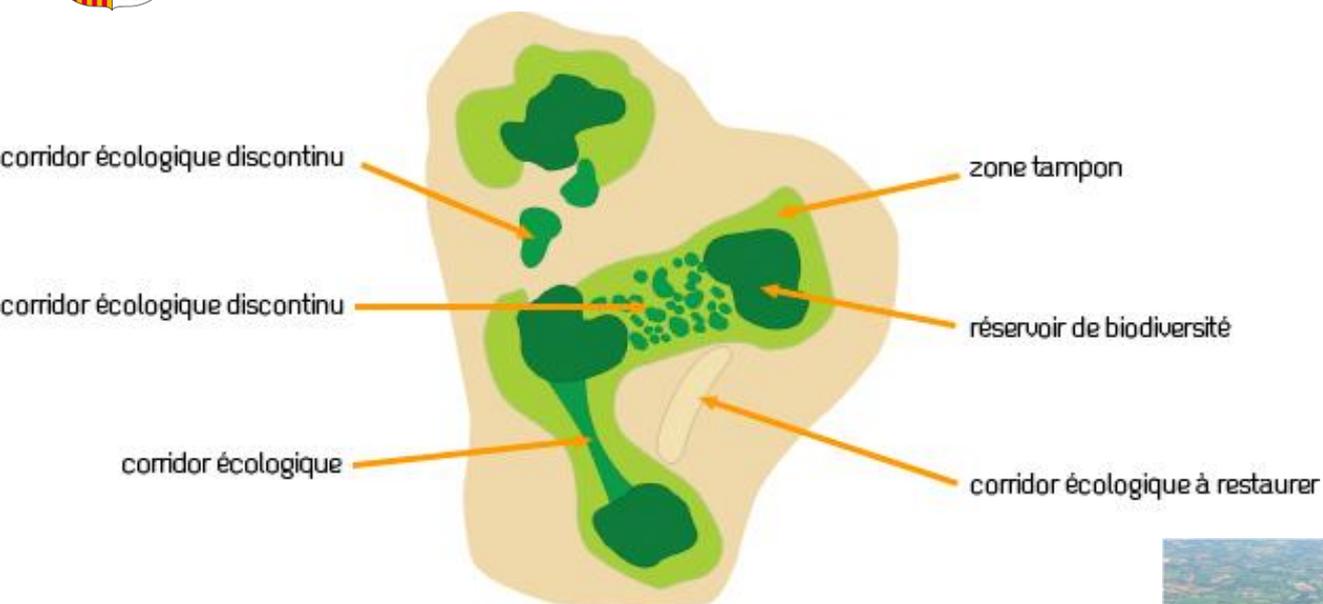
Aménager des mares entre des plans d'eau éloignés pour permettre aux espèces animales et végétales de ces milieux de se déplacer et/ou aux populations de se développer.

Les objectifs :

- réduire la fragmentation des habitats
 - permettre le déplacement des espèces
 - préparer l'adaptation au changement climatique
 - préserver les services rendus par la biodiversité
- ...mais aussi :*
- améliorer le cadre de vie
 - améliorer la qualité et la diversité des paysages
 - prendre en compte les activités économiques
 - favoriser un aménagement durable des territoires



Le principe des continuités écologiques



Attention, ce « concept » peut se décliner à différentes échelles : une région, un parc, une intercommunalité, une commune, un massif, une forêt, un espace agricole...



Région



Provence
Alpes
Côte d'Azur

Concrètement



L'échelle régionale à l'articulation de plusieurs politiques publiques



Source : MEDDE/SDEN/DEB - Information au 1er décembre

2 SRCE de plus :
Alsace et Centre

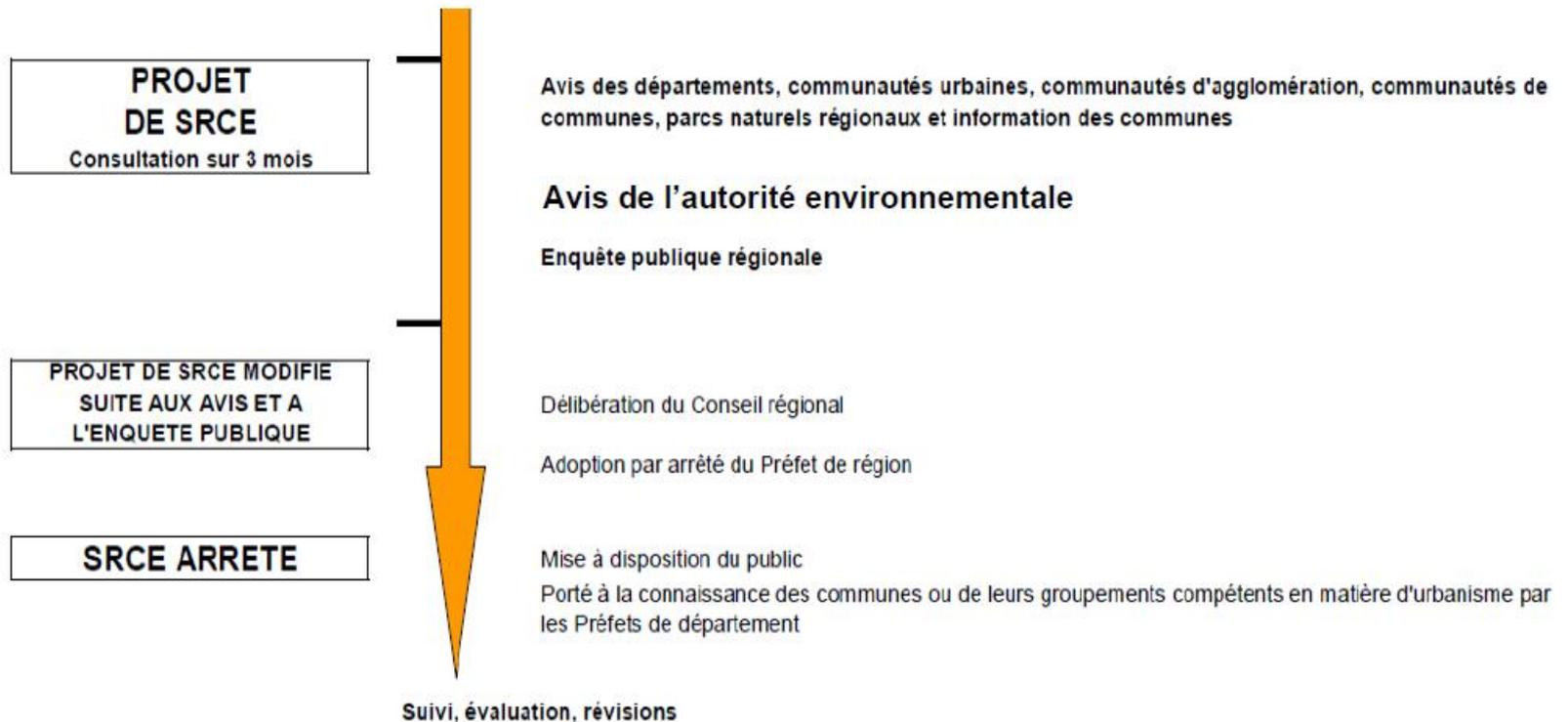
Région



Provence
Alpes
Côte d'Azur

2. *Le SRCE PACA*

Après la phase d'élaboration et la finalisation d'une première version du SRCE : les consultations et enquête publique (art L.371-3 du CE)





Les livrables du SRCE

➤ Un rapport

➤ **Un diagnostic** relatif à l'identification, la préservation ou restauration des continuités écologiques régionales

➤ **Un plan d'action stratégique**

➤ **Une liste d'indicateurs de suivi** pour permettre un bilan à 6 ans

➤ **Une cartographie des grandes continuités d'importance régionale avec sa légende commentée**

➤ **Une base de données « normée »**

➤ **Une évaluation environnementale**





Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Légende :

Trame verte

- Reservoir de biodiversité
- Corridor

Trame bleue

Sous-trame "zones humides"

- Reservoir de biodiversité

Sous-trame "eaux courantes"

- Cours d'eau réservoir de biodiversité
- Plan d'eau réservoir de biodiversité

Autres éléments de la TVB régionale

- Zonages de protection réglementaire (Orientations Nationales TVB) ¹ et sélections des copilotes PACA ²

Réseau routier

- Type autoroutier
- Liaison principale

Réseau ferré

- Voie ferrée
- Ligne à grande vitesse (LGV)

Occupation du sol

- Espaces naturels
- Espaces agricoles
- Espaces artificialisés
- Autre cours d'eau non inclus dans la trame bleue

Limites administratives

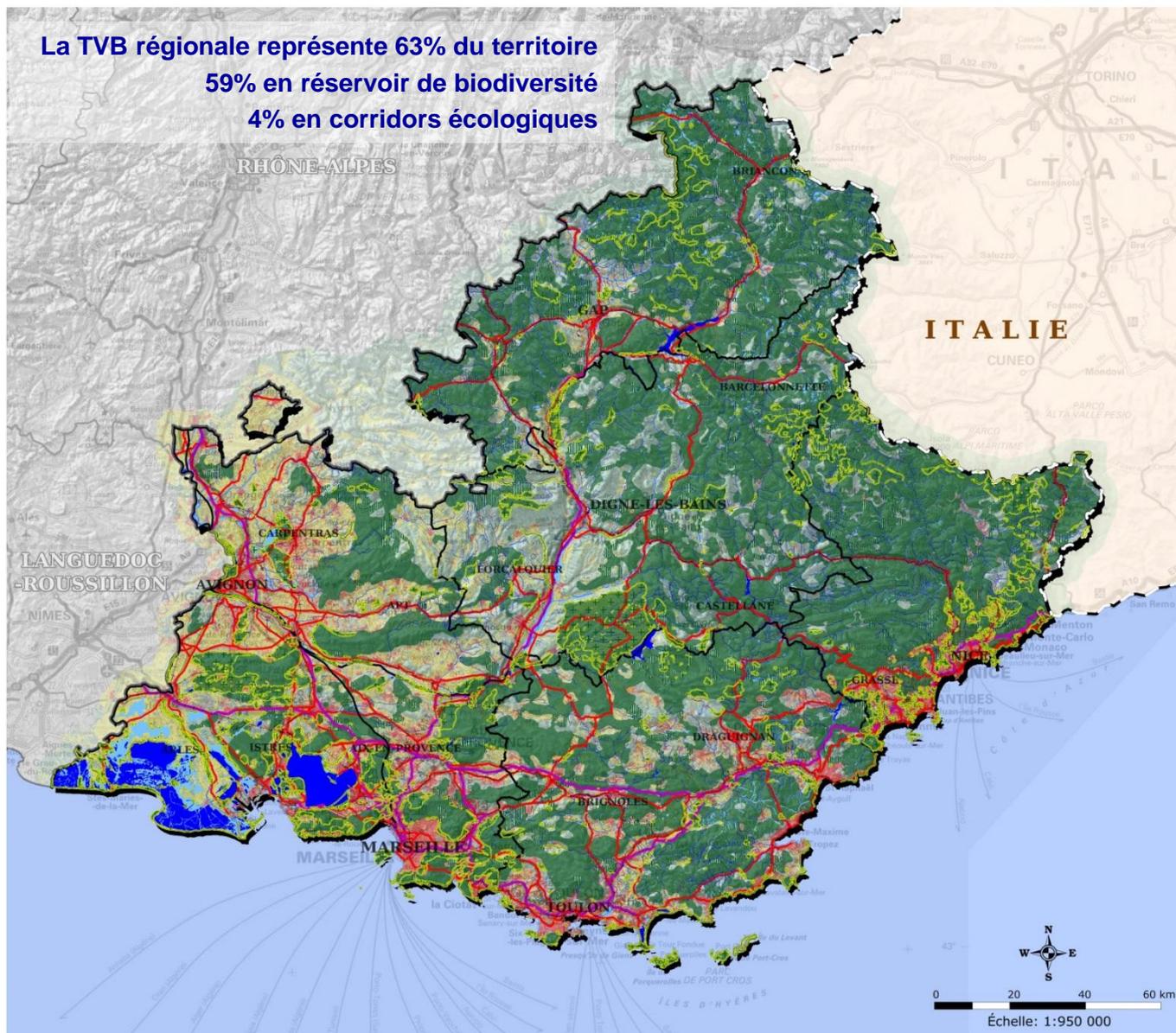
- Frontière
- Limite régionale
- Limite départementale

¹ Coeurs de parcs nationaux, réserves naturelles nationales et régionales, réserves biologiques en forêt publique, arrêtés préfectoraux de protection de biotope

² espaces naturels protégés au titre des DTA66 et DTE3, sites acquis et/ou gérés par le CEN PACA, sites identifiés au titre de la SCAP, sites acquis par le conservatoire du littoral, ENS, bande littorale à haute naturalité et expertise locale

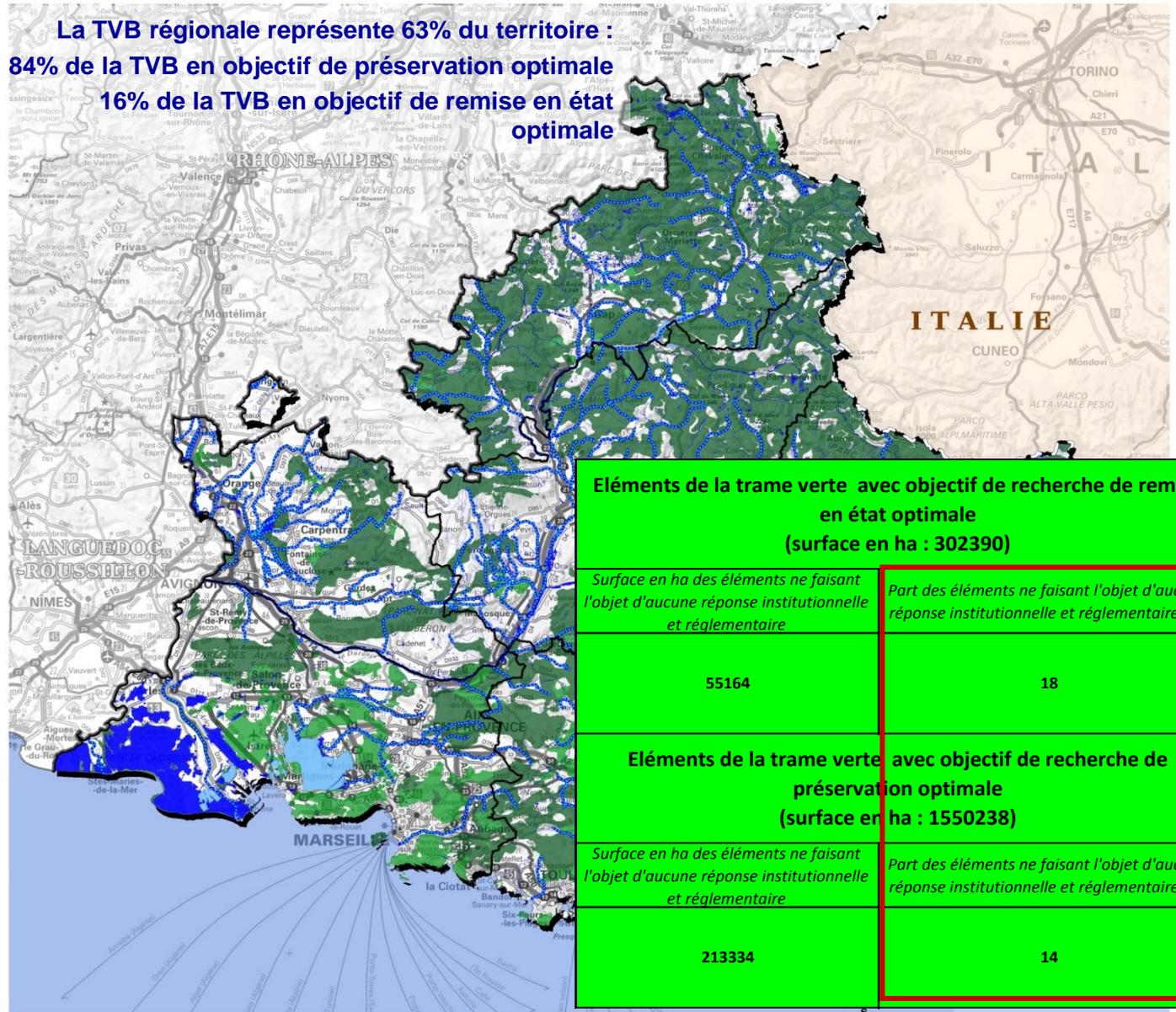
Format d'impression : A3
Réalisation : Juillet 2014
Sources : OCSOL 2006 © CRIGE PACA, ©IGN - BD CARTO®, ©IGN - BD CARTHAGE®, AZI-PACA, ©IGN - GEOFLA®, ARPE
Fond : ©IGN - SCAN1000®, ©IGN - BD AIB®

Schéma Régional de Coherence Ecologique Provence-Alpes-Côte d'Azur





La TVB régionale représente 63% du territoire :
84% de la TVB en objectif de préservation optimale
16% de la TVB en objectif de remise en état optimale



Objectifs

Recherche de préservation optimale

- Trame verte
- Trame bleue
- Zone humide
- Cours d'eau

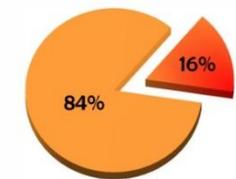
Recherche de remise en état optimale

- Trame verte
- Trame bleue
- Zone humide
- Cours d'eau

Limites administratives

- Frontière
- Limite régionale
- Limite départementale

PART DE LA SURFACE TVB CONCERNÉE PAR LES DEUX OBJECTIFS



- Recherche de remise en état optimale
- Recherche de préservation optimale

Format d'impression : A3
Réalisation : Juillet 2014
Sources : OCSOL 2006©, CRIGE PACA, ©IGN - BD CARTO®, ©IGN - BD CARTHAGE®, ©IGN - GEOPLA®, ARPE
Fond : ©IGN - SCAN1000®

Schéma Régional de Cohérence Écologique Provence-Alpes-Côte d'Azur

Éléments de la trame verte avec objectif de recherche de remise en état optimale (surface en ha : 302390)

Surface en ha des éléments ne faisant l'objet d'aucune réponse institutionnelle et réglementaire

Part des éléments ne faisant l'objet d'aucune réponse institutionnelle et réglementaire (%)

55164

18

Éléments de la trame verte avec objectif de recherche de préservation optimale (surface en ha : 1550238)

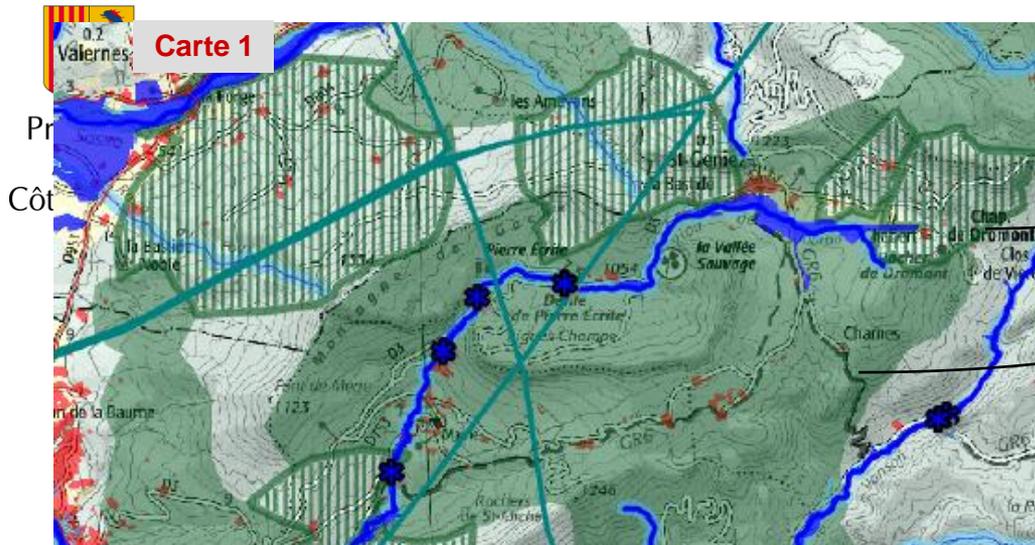
Surface en ha des éléments ne faisant l'objet d'aucune réponse institutionnelle et réglementaire

Part des éléments ne faisant l'objet d'aucune réponse institutionnelle et réglementaire (%)

213334

14

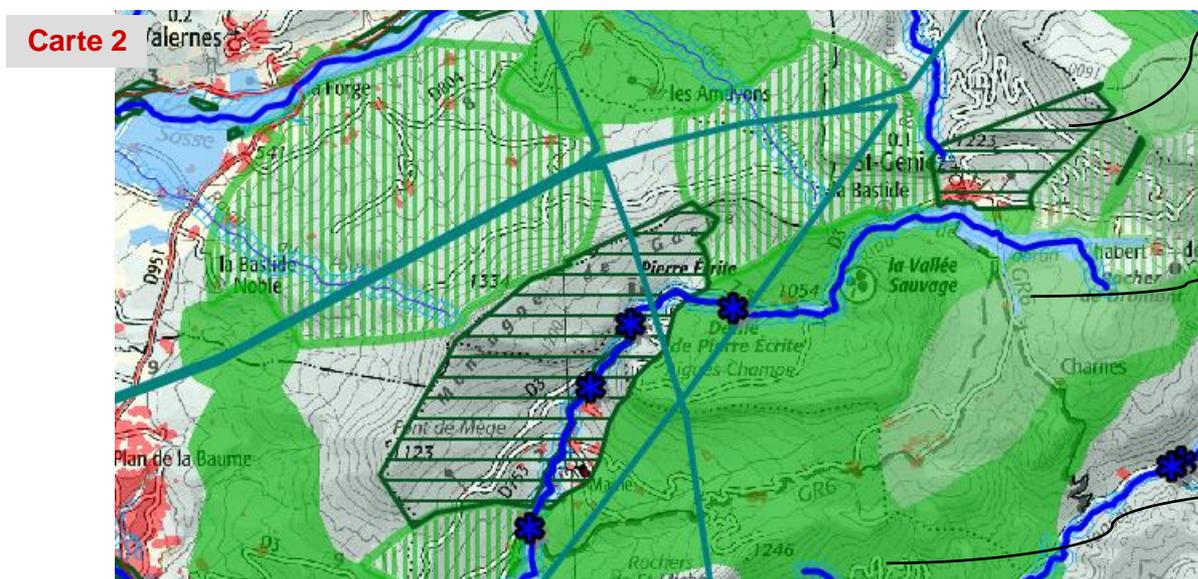
Le SRCE PACA en image



Les corridors

Les réservoirs de biodiversité

Des réservoirs et des corridors qui ne sont pas de même nature



Un réservoir de biodiversité issus de zonages déjà existants

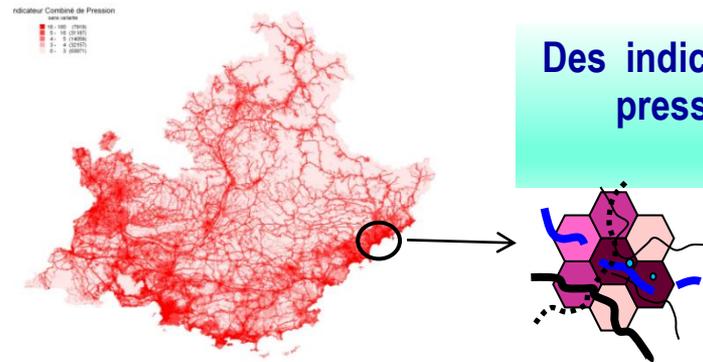
Un réservoir de biodiversité lié à la sous trame semi-ouverte

Un réservoir de biodiversité lié à la sous trame forestière

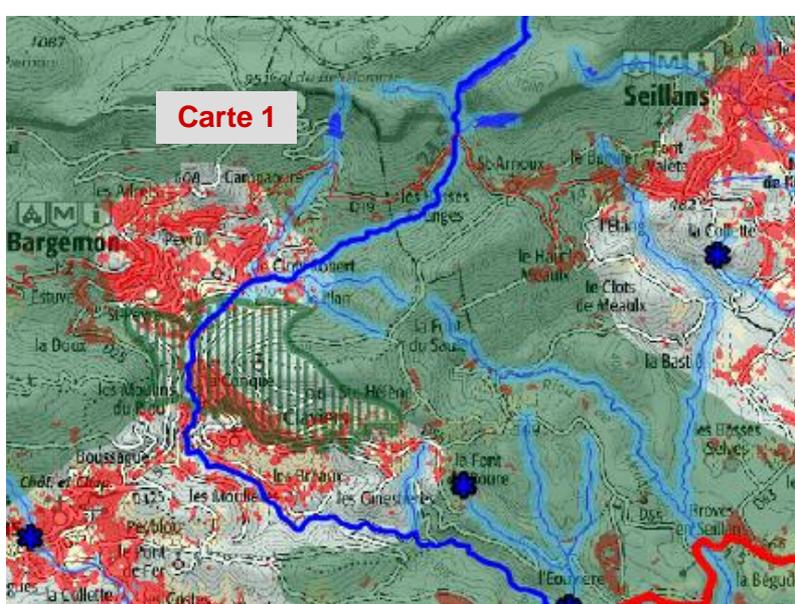
Le SRCE PACA en image

Des réservoirs et des corridors qui n'ont pas les mêmes objectifs

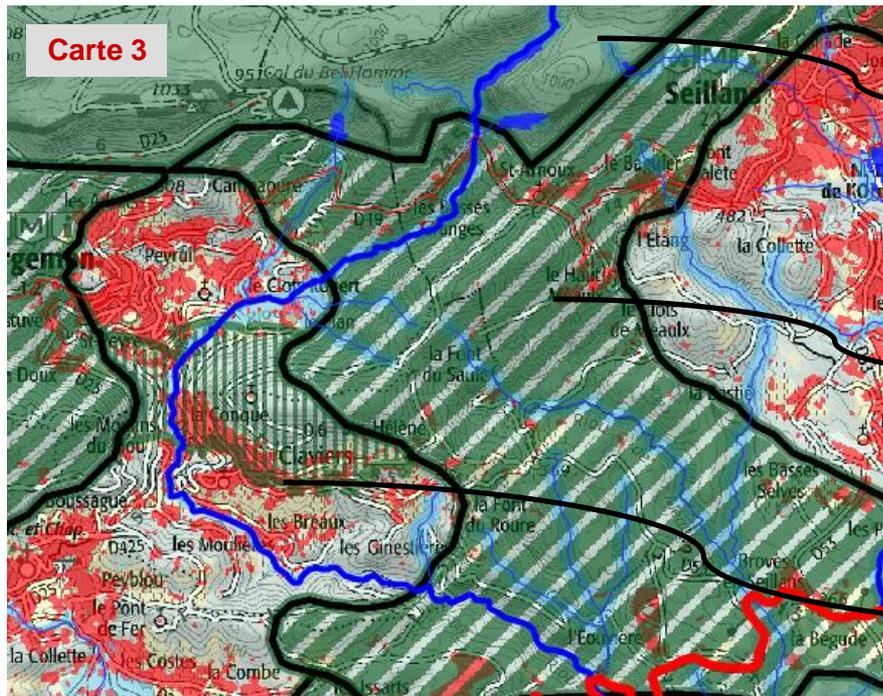
Des indicateurs combinés de pression pour définir des objectifs



Carte 1



Carte 3



Un réservoir de biodiversité ayant un objectif de recherche de Préservation optimale

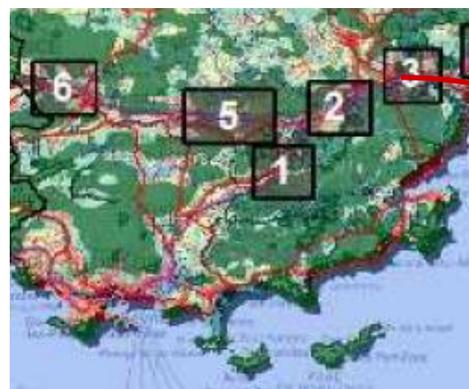
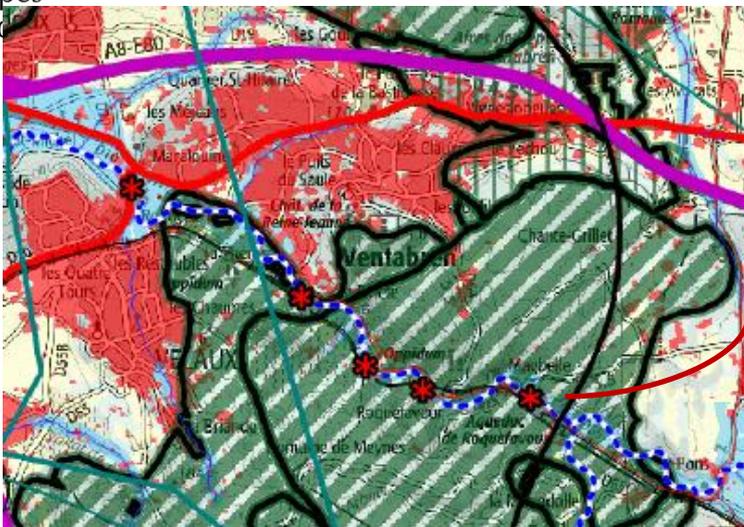
Un réservoir de Biodiversité ayant un objectif de recherche de Remise en bon état optimal

Un corridor écologique ayant un objectif de recherche de Préservation optimale



Des actions prioritaires

Des cours d'eau devant retrouver un
Écoulement compatible avec les
Objectifs du SDAGE



19 secteurs prioritaires de re-connexion
Liés à l'effet combiné de plusieurs
Infrastructures de transports ou d'énergie

Un plan d'action qui nourrit les Réflexions à différentes échelles

- Une 100^{aine} d'actions ont été définies lors des ateliers de co-construction
 - 4 orientations stratégiques et 19 actions ont été identifiées comme étant les plus efficaces et urgentes
 - 5 orientations stratégiques territoriales (Alpes, Durance, Littoral, Fos à Toulon et arrière pays provençal)

Orientation stratégique 1 : agir en priorité sur la consommation d'espace par l'urbanisme et les modes d'aménagement du territoire pour la préservation des réservoirs de biodiversité et le maintien de corridors écologiques

Orientation stratégique 2 : Maintenir du foncier naturel, agricole et forestier et développer des usages durables au regard des continuités écologiques

Orientation stratégique 3 : Développer les solutions écologiques de demain en anticipant sur les nouvelles sources de fragmentation et de rupture

Orientation stratégique 4 : Restaurer, protéger et développer une trame d'interface terre-mer dont le fonctionnement semble directement lié à la création ou à la conservation de réservoirs de biodiversité littoraux ou marins

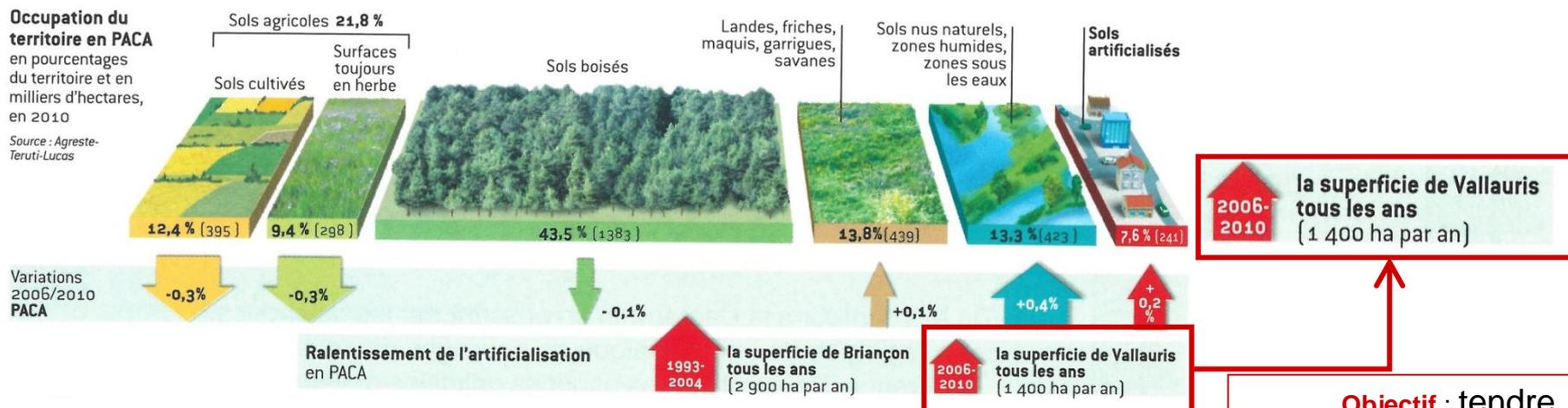


Orientation stratégique 1 : agir en priorité sur la consommation d'espace par l'urbanisme et les modes d'aménagement du territoire pour la préservation des réservoirs de biodiversité et le maintien de corridors écologiques

Une mosaïque unique de paysages

Occupation du territoire en PACA en pourcentages du territoire et en milliers d'hectares, en 2010

Source : Agreste-Teruti-Lucas



En restaurant les cours d'eau

En concevant et en gérant mieux les projets

Par des politiques intégrées

Par la nature en ville

En agissant sur les documents d'urbanisme sur la ville et sur les politiques

Objectif : tendre vers la réduction de l'artificialisation et de la fragmentation



Agir sur les documents d'urbanisme sur la ville et sur les politiques

▪ **ACTION 1.** Co-construire la trame verte et bleue à l'échelle des documents d'urbanisme ScoT, PLU, PLUI, cartes communales

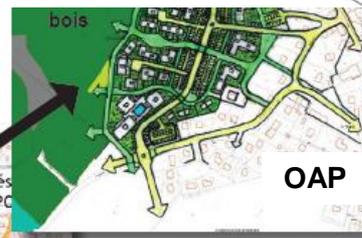
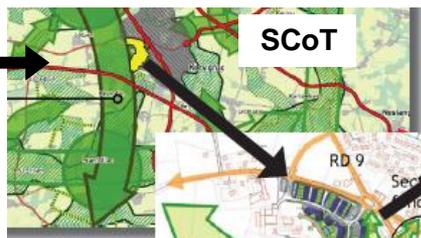
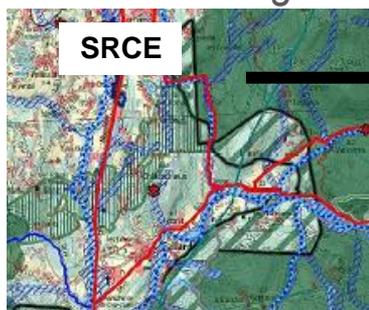
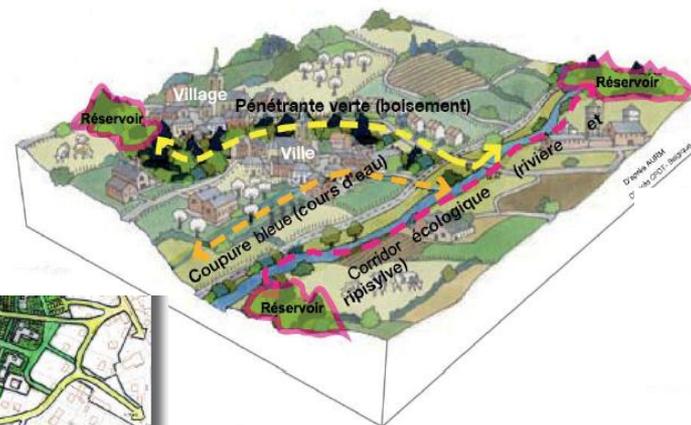


Décliner sur le territoire les élts TVB du SRCE

ARCHITECTURE	
	Règle architecturale particulière
	Patrimoine bâti d'intérêt local
	Patrimoine bâti d'intérêt local
PAYSAGE	
	Espace boisé classé (EBC)
	Plantations à réaliser
	Haie ou boisement à conserver
	Terrain cultivé à protéger
	Dégagement visuel

▪ **ACTION 2.** Maîtriser une urbanisation pour des modes de vie plus durables

▪ **ACTION 3.** Transcrire dans les documents d'urbanisme les objectifs de préservation et de remise en état des continuités grâce aux éléments de la TVB du SRCE





Développer la nature en ville

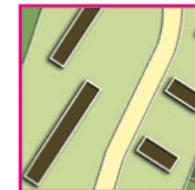
▪ ACTION 4. Développer de nouvelles formes urbaines et gérer les espaces de respiration



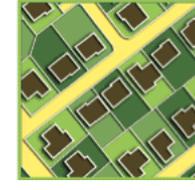
1
Ville classique : îlot urbain
111 log/ha
40 % d'espaces publics
52 % d'espaces bâtis
96 % de log. collectifs
Mixité urbaine



3
Forme spontanée : bourg
23 log/ha
19 % d'espaces publics
22 % d'espaces bâtis
85 % de log. individuels
Mixité urbaine



2
Grand ensemble
67 log/ha
88 % d'espaces publics
12 % d'espaces bâtis
100 % de log. collectifs
Monofonctionnel

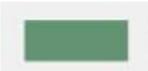
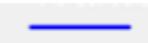


4
Lotissement contemporain
11 log/ha
26 % d'espaces publics
16 % d'espaces bâtis
100 % de log. individuels
Monofonctionnel

Un outil pour mieux appréhender le SRCE : la légende commentée

Une légende commentée pour chaque carte pour rappeler les sources et fondamentaux des différents éléments de la TVB régionale

Lecture commentée de la légende de la carte 1 de l'Atlas cartographique du SRCE : Les éléments de la Trame Verte et Bleue Régionale

Figuré	Légende	Définition
	Trame verte : Réservoir de biodiversité	<p>Les Réservoirs de Biodiversité de la trame verte sont la synthèse d'une démarche progressive de construction (4 scénarii ont été ainsi développés, qui chacun a fait l'objet d'une évaluation). Ainsi, ces réservoirs comprennent à la fois les Réservoirs issus d'une modélisation (cf. chap. 6.2 du diagnostic-plan d'action-méthode du SRCE), des périmètres imposés par les Orientations Nationales TVB, ainsi que des périmètres relevant de choix des copilotés et issus de la démarche de co-construction (voir ci-après).</p> <p>Les réservoirs représentent 59% du territoire régional.</p>
	Trame verte : corridor	<p>Les corridors ont été identifiés à partir d'une modélisation (cf. chap. 6.2 B3 du diagnostic-plan d'action-méthode) qui se base sur un algorithme de calcul de type « coût/distance ». Le « coût » ici sous-entend le niveau de « résistance » des milieux pour une espèce qui souhaite certains milieux qui lui sont plus ou moins favorables ou hostiles. La modélisation consiste à évaluer, de proche en proche, selon le type d'occupation du sol (plus ou moins favorables aux espèces), la résistance des milieux pour que l'espèce atteigne les milieux suivants. La zone de propagation potentielle obtenue est considérée comme le continuum théorique entre deux zones sources (les réservoirs de biodiversité). Elle peut être multi-directionnelle en fonction de l'occupation des sols. C'est pourquoi, ces corridors sont symbolisés par des « zones » de forme et de taille variables selon les possibilités et non pas par des flèches.</p> <p>Ces corridors reposent donc sur le type d'occupation du sol, ils représentent 4% du territoire régional.</p>
	Trame bleue : sous-trame zone humide Et Plans d'eau	<p>Les Réservoirs de biodiversité de la sous-trame des zones humides sont des espaces d'origine distincte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - inventaires départementaux des zones humides (déc. 2012) - autres zones humides : ensemble de zones humides issu de diverses sources locales (syndicats mixtes, parcs, réserves ou autres) - habitats d'intérêt communautaire liés aux zones humides (issus des Documents d'Objectifs existants et élaborés sur les sites Natura 2000) - réservoirs provenant de la modélisation (au sein de l'espace de fonctionnalité des cours d'eau, il s'agit des secteurs les plus favorables aux espèces TVB associées aux zones humides, les espèces terrestres liées aux eaux courantes et aux plans d'eau – amphibiens, certains reptiles, libellules, Castor et certains oiseaux). <p>Tous les plans d'eau de la BD Carthage ont été retenus en tant que Réservoirs de biodiversité, au regard de leur intérêt potentiel écologique pour de nombreuses espèces qu'elles soient aquatiques ou non, et parce qu'ils représentent un maillon dans les linéaires des cours d'eau pour lesquels il est difficile de faire abstraction lorsque l'on travaille sur des continuités.</p>
	Trame bleue : sous-trame eaux courantes	<p>Les Réservoirs de biodiversité sont l'ensemble des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des cours d'eau classés comme réservoirs biologiques (SDAGE 2010 – 2015) ; - des cours d'eau classés dans la liste établie au titre du 1er de l'article L. 214-17-I du code de l'environnement (visés à l'article L.371-1 du CE) ; - des cours d'eau classés dans la liste établie au titre du 2ème de l'article L. 214-17-I du code de l'environnement (visés à l'article L.371-1 du CE) ; - des Zones d'Action Prioritaires du Plan de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI), à savoir les cours d'eau classés au titre de l'Anguille européenne ou de l'Alose feinte par exemple ; - des cours d'eau classés au titre des espèces sensibles (Apron du Rhône, Ecrevisses), données ONEMA . <p>Un travail complémentaire a été effectué pour prendre en compte les petits cours d'eau côtiers « non classés », avec les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la zonation piscicole des cours d'eau ;

Pour accompagner la mise en œuvre du SRCE

Région



Provence
Alpes
Côte d'Azur

Publication d'un Guide « comment interpréter et utiliser le SRCE dans les documents d'urbanisme? » avec la DREAL PACA

Partenariat Région / Agences d'urbanisme : accompagner la prise en compte des orientations et des objectifs spatialisés du SRCE sur leurs territoires (SCOT et PLU)

Sites pilotes dans le cadre du Réseau régional des espaces naturels avec l'ARPE sur l'Arrière-pays provençal

23 avril 2015 : journée CNFPT sur la Mise en application du Schéma Régional de Cohérence Ecologique dans les projets d'urbanisme

Lancement des AAP FEDER régional et POIA

Présentation proposée aux directions et services régionaux



La gouvernance avec

Comité régional TVB alias « Biodiversité »

Articles D.371-7 à 15 du code de l'environnement

■ **La composition et le fonctionnement du comité sont régis par les dispositions du décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié, relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif (D.371-7).**

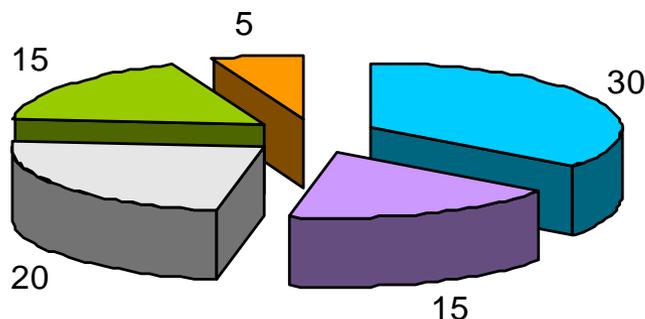
- ✗ Un arrêté co-signé qui désigne les membres et leur rôle, ainsi que le fonctionnement du comité
- ✗ Pour 6 ans
- ✗ Se réunit au moins un fois par an
- ✗ Secrétariat : État / Région
- ✗ Possibilité commissions spécialisées
- ✗ Éventuellement donne son avis sur tous projets de travaux ou de plans susceptibles de porter atteinte aux continuités visées dans le SRCE
- ✗ Veille à la cohérence entre ces différentes démarches, en particulier entre les SRCE et SDAGE (information du CRTVB avant adoption du SDAGE)



Les membres du comité

Composition théorique issue de l'article D.371-10 du CE

• + ou - 15% pour une marge d'adaptation



- Elus
- Socio-professionnels
- Scientifiques
- Etat ou établissements publics
- Associations-fondations-gestionnaires

Composition effective du CRB :

Arrêté préfectoral du 28 décembre 2012

109 membres avec la répartition suivante :

